

FAIT DE SOCIÉTÉ ■ 156 députés d'horizons politiques différents prennent position sur la fin de vie

Appel à légiférer sur l'euthanasie

Cent cinquante-six députés appellent à légiférer sur l'euthanasie. « Il en va aujourd'hui de cette question comme il en allait de l'IVG au début des années 1970 », estiment-ils.

Plus du quart des députés, pour la plupart de la majorité LREM-MoDem, ont demandé hier de légiférer en faveur de l'euthanasie en 2018 afin de « donner aux malades en fin de vie la libre disposition de leur corps », dans une tribune publiée dans *Le Monde*.

« Le choix de la personne doit pouvoir être respecté, quand il est libre, éclairé, soumis à nulle contrainte ou dépression, exprimé de façon réitérée, et que des médecins ont confirmé l'impasse thérapeutique » disent les députés dans cette tribune dont Jean-Louis Touraine (LREM) est « à l'initiative ».

Les premiers signataires rassemblent notamment la présidente de la commission des lois, Yaël Braun-Pivet (LREM), le chef de file des députés PS, Olivier Faure, l'ex-Premier ministre Manuel Valls ou encore le vice-président de l'Assemblée Yves Jégo (UDI/Agir).

89 % des Français

Ils rappellent que, selon un très récent sondage, réalisé par l'IFOP pour *La Croix* et le Forum européen de la bioéthique, « 89 % des Français considèrent important de légaliser l'euthanasie ». « De nombreux Français en phase avancée d'une maladie incurable vont également chercher – et obtenir – la délivrance dans l'un ou l'autre des pays (*) ayant déjà légiféré sur cette possibilité », disent-ils.

« Un malade en fin de vie, dans une "impasse thérapeutique", peut obtenir une aide à mourir dans les hôpitaux français », affirment-ils. « Ces euthanasies sont pratiquées en toute illégalité. D'après l'Ined, entre 2.000 et 4.000 personnes reçoivent cette aide chaque année dans notre pays », écrivent-ils.

« Il en va aujourd'hui de cette question comme il en allait de l'IVG au début des années 1970 », ajoutent-ils, appelant à « sortir de l'hypocrisie qui prive certains d'une aide souhaitée et qui impose à tous une agonie pénible ». « C'est pourquoi nous, députés issus d'horizons différents, proposons de légiférer en ce sens au cours de l'année 2018 », concluent les signataires de la tribune.



ÉTHIQUE. « Le choix de la personne doit pouvoir être respecté, quand il est libre, éclairé, soumis à nulle contrainte ou dépression, exprimé de façon réitérée, et que des médecins ont confirmé l'impasse thérapeutique. » PHOTO AFP

■ Christophe Michel : « C'est un signe fort »

« On sent une possibilité de laisser les parlementaires agir sur la question de la fin de vie, se félicite Christophe Michel, secrétaire général de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité. C'est la première fois qu'une tribune venant du courant majoritaire à l'Assemblée nationale se prononce, en reprenant ses termes, pour "sortir de l'hypocrisie" et "donner aux malades en fin de vie la libre disposition de leur corps, de leur destin". C'est un signe fort. » Christophe Michel note, par ailleurs, la présence d'élus « de toutes tendances politiques », issus pour certains de la droite comme Yves Jégo (député UDI), parmi les 156 députés signataires du texte publié par *Le Monde*. « Le seul frein maintenant pourrait être la volonté du gouvernement de bloquer les parlementaires comme le fut, sous Hollande, la proposition de loi de Jean-Louis Touraine », premier signataire de la tribune, ex-PS aujourd'hui député LREM du Rhône.

Rassemblement par N. Van Praagh

La loi française autorise, depuis 2016, la « sédation profonde et continue » jusqu'au décès, une administration de substances antidouleur qui s'apparente à un droit à être endormi sans être réveillé. Mais elle s'applique uniquement aux malades en phase terminale et n'autorise pas l'euthanasie active, c'est-à-dire l'administration d'un produit provoquant directement la mort. Cette législation « répond plus aux préoccupations des médecins qu'aux droits des patients qui souhaitent ne pas al-

ler au terme de leur maladie incurable ou accepter d'insupportables souffrances » regrettait Anne Bert dans une lettre ouverte aux candidats à la dernière présidentielle.

L'écrivain, qui souffrait d'une maladie dégénérative incurable, avait évoqué dans un récit intime son combat pour un départ choisi. Un geste qu'elle est allée accomplir en Belgique, le 2 octobre. Deux jours après paraissait *Le tout dernier été*.

(*) Belgique, Suisse, Pays-Bas, Luxembourg, Canada, plusieurs États américains etc.

L'ÉDITORIAL

BERNARD STÉPHAN



bernard.stephano@centrefrance.com

La société est prête

En signant une tribune dans la presse, 156 députés signifient clairement que les mentalités ont plus avancé dans l'espace public que dans l'enceinte du parlement. En matière d'éthique, la société a toujours précédé le législateur. Dernier grand exemple qui a marqué la vie parlementaire de la V^e République, la loi sur l'IVG. Aujourd'hui ceux qui se battent pour « mourir dans la dignité » aimeraient que le mourir ensemble soit aussi bien partagé que le vivre ensemble. Car c'est bien l'hypocrisie qui prévaut, alors qu'on estime à environ 3.000 cas par an le nombre de personnes qui reçoivent une aide active à mourir sans encadrement légal. Il sera d'autant plus urgent de statuer que la société est tourmentée par des mutations profondes liées au nombre croissant des personnes âgées, voire très âgées et en grande dépendance. La logique doit conduire à la liberté de choix du patient surtout s'il n'a plus d'espoir. Ce serait là un très grand changement en introduisant la maîtrise de la fin de vie pour les malades incurables.